

1° COMPOSITION DES UNITÉS D'INFANTERIE

Escouade. — 14 ou 15 soldats, groupés sous le commandement d'un caporal, forment une escouade. L'escouade n'est pas une unité de manœuvre. Cette quinzaine d'hommes forme surtout une petite famille pour le couchage, les distributions, la cuisine et la nourriture.

Demi-section. — Deux escouades forment une demi-section, sous le commandement d'un sergent. La demi-section devient quelquefois une unité de manœuvre. Son effectif d'une trentaine d'hommes la désigne tout naturellement pour certaines missions spéciales (petit poste, ou élément d'avant-garde ou de flanc-garde par exemple).

La place du sergent (étymologie : serre- gens) est derrière sa demi-section, qu'il doit surveiller de façon qu'elle obéisse sans hésiter aux ordres du chef de section. Ce sous-officier porte un galon d'or (d'argent chez les chasseurs). Il ne reçoit que 56 cartouches et ne prend pas part aux tirs. Son équipement est également un peu allégé.

Section. — La section est la première unité de manœuvre. Elle comprend 2 demi-sections ou 4 escouades, soit environ 65 fusils. Elle est commandée normalement par un lieutenant, un sous-lieutenant ou un adjudant, qui marche devant elle et qu'elle doit suivre partout.

Compagnie. — Quatre sections forment une compagnie, unité de manœuvre et unité administrative, commandée par un capitaine. La 1^{re} section est en théorie commandée par le lieutenant le plus ancien, la 2^e par un officier de réserve, le 3^e par l'adjudant, la 4^e par le second lieutenant ou le sous-lieutenant.

Au combat, la compagnie engage parfois deux sections en première ligne et maintient les deux autres en arrière ; mais c'est une unité trop petite pour pouvoir longtemps garder des réserves.

La compagnie comprend : 1 capitaine, 3 lieutenants, sous-lieutenant ou adjudant-chef, 1 adjudant, 1 sergent-major, 1 sergent-fourrier, 8 sergents, 1 caporal-fourrier, 16 caporaux, 2 tambours, 2 clairons, 1 infirmier, 4 brancardiers, 1 tailleur, 1 cordonnier, 1 cycliste, 3 conducteurs et 310 soldats.

Elle est munie d'une voiture à munitions, d'une voiture à vivres et à bagages et d'une cuisine roulante. Elle forme, sous la direction du capitaine aidé de sous-officiers comptables, une unité administrative pour la solde, la nourriture (ordinaire) et l'habillement.

Bataillon. — 4 compagnies forment 1 bataillon, commandé par 1 chef de bataillon, assisté d'un adjudant-major et d'un médecin.

Le bataillon peut prendre 6 formations différentes, la ligne de colonnes, la colonne de bataillon, la colonne double, la ligne déployée, et le bataillon en masse.

Il est accompagné d'un train de combat qui comprend : une voiture médicale, les 8 voitures à munitions, à vivres et à bagages, ainsi que les 4 cuisines roulantes des compagnies.

Le bataillon est une unité tactique très nette qui met en ligne environ 1.000 fusils.

Régiment. — 3 bataillons forment 1 régiment qui comprend en outre :

1° un état-major formé du colonel, du capitaine qui lui est adjoint, de l'officier payeur ou lieutenant de détail, du lieutenant officier d'approvisionnement, du médecin-major chef du service, du lieutenant porte-drapeau et du chef de musique.

2° Un petit état-major comprenant : 1 sous-chef de musique, 1 tambour-major, 38 musiciens, 1 caporal sapeur et 12 sapeurs ouvriers d'art.

3° Une section hors rang comprenant des artificiers, armuriers, secrétaires, ordonnances, sous-officiers d'approvisionnement, 21 conducteurs, maréchaux ferrant et bouchers.

Le régiment dispose en outre de 12 éclaireurs montés et de 2 sections de mitrailleuses. Il est suivi d'un train régimentaire comprenant : 13 fourgons à vivres, 2 voitures légères d'outils et 1 forge.

Il y avait autrefois 3 voitures à viande qui ont été remplacées par les autobus.

L'effectif total d'un régiment est donc réglementairement de : 113 officiers, 3.226 hommes de troupe et 187 chevaux.

La compagnie est une unité administrative et le bataillon une unité tactique, le régiment est l'unité morale. Le drapeau dont il a la garde est à la fois le souvenir des exploits du passé et l'emblème de la patrie autour duquel tous les hommes doivent se rallier.

En temps de paix la France avait 173 régiments d'infanterie qui ont donné chacun naissance à un régiment de réserve portant le numéro correspondant à celui du régiment actif augmenté de 200.

Chaque subdivision territoriale forme en outre un régiment territorial d'infanterie, de sorte qu'à l'heure actuelle nous avons plus de 500 régiments d'infanterie.

Les régiments de réserve et de territoriale sont munis du même matériel que les régiments actifs.

Section de mitrailleuses. — La section de mitrailleuses est composée d'un officier, un sergent, 4 caporaux, 24 soldats, 13 chevaux et 1 voiture.

Dans la section du type alpin il y a 28 soldats et 15 mulets de bât.

Au combat, elle se divise en 2 échelons dont l'un, la section de tir, comprend les deux caporaux chef de pièce, les deux tireurs, les deux chargeurs, les deux aides, le télémètreur et l'armurier.

En arrière, à l'abri du feu, se tient l'échelon, qui comprend : 1 caporal, les pourvoyeurs et les chevaux. Le caisson de munitions à 4 chevaux ou les 6 mulets de munitions se tiennent plus à l'arrière encore, au train de combat.

Bataillon de chasseurs. — Les bataillons de chasseurs sont à 6 compagnies et 2 sections de mitrailleuses. Ils comptent : 34 officiers et plus de 1.500 hommes. Certains n'ont que 5 compagnies, plus une compagnie cycliste.

Les bataillons alpins ont 32 officiers et 1.550 hommes.

Brigade. — 2 régiments d'infanterie forment 1 brigade, commandée par un général de brigade assisté de 2 officiers d'état-major et de 4 secrétaires. Cet état-major dispose d'un fourgon, d'une voiture médicale, et d'une voiture légère télégraphique. Son personnel est muni d'un brassard bleu.

Pour manœuvrer, le général peut accoler ses deux régiments ou les placer l'un derrière l'autre. Il les dirige de près et, quand il a engagé ses dernières réserves, combat lui-même à la tête d'une section.

.....

2° COMPOSITION DES UNITÉS DE CAVALERIE

Pelotons. — Le peloton de cavalerie comprend : 28 cavaliers, 4 brigadiers et 2 maréchaux de logis.

Il est commandé par 1 officier. Il marche en colonne par 4, en colonne par 2, en bataille (en ligne sur deux rangs) et en fourrageurs (les cavaliers sur 1 rang, dispersés à une quinzaine de pas).

Section de mitrailleuses. — La section de mitrailleuses, commandée par un lieutenant ou sous-lieutenant, comprend un maréchal des logis, 3 brigadiers, 8 servants, 1 armurier, 6 cavaliers et 7 conducteurs.

Elle dispose de 2 voitures à 4 chevaux et d'une à 6 chevaux. Chacune des voitures à 2 roues attelées à 4 chevaux transporte une mitrailleuse, un affût trépied, 3.900 cartouches, des accessoires et rechanges.

Le caisson transporte 18.300 cartouches et des outils.

Escadron. — L'escadron comprend 1 capitaine commandant, 4 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis fourrier, 1 maréchal des logis adjoint à l'officier d'approvisionnement, 8 maréchaux des logis, 1 brigadier fourrier, 16 brigadiers, 1 brigadier maréchal ferrant et ses 3 aides, 4 trompettes, 1 infirmier, 2 conducteurs, 96 cavaliers montés et 10 cavaliers non montés. Il se divise en 4 pelotons. L'escadron a 4 formations : la colonne de pelotons, la ligne de bataille, la ligne par 4 et la colonne par 4.

Le demi-régiment. est la réunion de 2 escadrons sous le commandement d'un chef d'escadron.

Régiment. — Le régiment de cavalerie est formé de 4 escadrons, d'un état-major, d'un petit état-major, d'un peloton hors rang et d'une section de mitrailleuses. L'état-major

comprend : un colonel, 2 chefs d'escadron, un capitaine-instructeur, un officier payeur, un officier d'approvisionnement, 2 médecins et 2 vétérinaires.

Le petit état-major et le peloton hors rang sont composés de 3 adjudants, du maréchal des logis trompette, du chef armurier, du gradé télégraphiste et de ses 3 aides, de 2 brigadiers et 3 cavaliers secrétaires, du brigadier infirmier, du brigadier sellier, de l'armurier, de 10 conducteurs d'équipage et 2 conducteurs de ponts.

L'ensemble d'un régiment de cavalerie comprend donc : 31 officiers, 625 hommes de troupe et 652 chevaux.

Il est suivi de 5 fourgons-forges, de 6 fourgons à vivres, de 2 voitures médicales et d'un équipage de pont. Cet équipage de pont (matériel Veyry) est destiné à permettre le passage des cours d'eau. Selon la largeur que l'on donne aux passerelles (depuis celle de 0 m. 65 qui livre passage aux hommes tandis que les chevaux sont à la nage, jusqu'à celle de 2 m. 38 qui permet de passer les voitures), ce matériel peut permettre de franchir des rivières de 9 à 21 mètres de large.

Chaque régiment de cavalerie possède un atelier de télégraphie composé d'un gradé, de 3 cavaliers et d'un bicycliste. Il est doté de 2 kilomètres de fil et d'un poste téléphonique.

Le régiment peut prendre 6 formations différentes : la ligne de bataille, la ligne de colonnes, la masse, la colonne de pelotons, la colonne de demi-régiments.

Brigade de cavalerie. — La brigade de cavalerie se compose de 2 régiments commandés par 1 général de brigade assisté du même personnel que dans l'infanterie.

La brigade de cavalerie dispose d'une voiture légère télégraphique qui comporte deux appareils télégraphiques électriques, 2 appareils optiques et 3 appareils téléphoniques. Elle peut dérouler 3 kilomètres de câble léger et 6 kilomètres de fil.

La brigade se rassemble en ligne de colonnes de demi-régiments, en ligne de masse et en colonne de masse. Elle manœuvre en ligne de colonnes de demi-régiments, en colonne de demi-régiments, en ligne de colonnes et en échelons.

.....

Les allures de la cavalerie sont : le pas (110 mètres à la minute), le trot (240 m.), le galop (340 m.), le galop allongé (440 m.), et le galop de charge, qui n'a pas de limite.

Au pas, la cavalerie fait 6 kilomètres 600 à l'heure. En alternant le pas et le trot, elle fait 9 kilomètres en moyenne, soit une vitesse double de celle de l'infanterie. Elle ne fait pas de haltes horaires.

3° COMPOSITION DES UNITÉS D'ARTILLERIE

Batterie de campagne. — La batterie de campagne comprend : 1 capitaine, 2 officiers, 1 adjudant, 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis fourrier, 10 maréchaux des logis, 1 sous-officier d'approvisionnement, 1 maître maréchal-ferrant, 12 brigadiers, 4 maîtres pointeurs, 4 trompettes, 4 ouvriers, 3 aides-maréchaux, 2 bourreliers, 1 infirmier, 4 brancardiers, 40 servants et 80 conducteurs avec 36 chevaux de selle et 129 chevaux de trait. Son matériel comprend : 4 canons de 75 mm à tir rapide, 12 caissons, 1 forge, 1 chariot de batterie, 3 fourgons à vivres et 1 fourragère.

Elle se divise en :

1° Batterie de tir comprenant les 4 canons et 6 caissons.

2° Echelon de combat, comprenant : 6 caissons, la forge, le chariot de batterie, et les attelages haut-le-pied.

3° Train régimentaire, comprenant : 3 fourgons et la fourragère.

Pour manœuvrer, la batterie peut se placer :

1° En colonne par pièce : Toutes les voitures les unes derrière les autres, chacun des chefs de section commandant à 2 canons, et 1 maréchal des logis chef dirigeant les 2 caissons de premier ravitaillement.

La batterie de tir occupe ainsi sur la route une longueur de 150 mètres. Plus loin, le commandant de l'échelon de combat conduit les 6 autres caissons, le chariot, la forge et les attelages, qui occupent une longueur de 135 mètres.

2° En colonne par pièces doublées. Les caissons viennent se placer chacun à la gauche des canons, et la profondeur est réduite à 90 mètres.

3° En bataille. Les 4 pièces se déploient à 14 mètres d'intervalle, les caissons devant, les canons derrière.

4° En bataille par pièces doublées. Les canons viennent se placer à la droite des caissons. Pour tirer, l'unité se met en *batterie*, c'est-à-dire que les avant-trains sont décrochés et emmenés à l'abri. Les caissons sont placés à gauche des canons, renversés et ouverts. L'échelon de combat se tient très loin en arrière.

Le canon de 75 est servi par 6 servants, la bouche à feu pèse 460 kilos, la pièce en batterie 1.140 kilos, le caisson pèse environ 1.300 kilos.

Sa hausse lui permet de tirer jusqu'à 5 kilom. 500, mais sa portée atteint 8.500 mètres.

Groupe. — La réunion de 3 batteries forme un groupe sous le commandement d'un chef d'escadron, à qui sont adjoints trois officiers de liaison, un officier d'approvisionnement, un médecin et un vétérinaire.

Le groupe dispose d'une voiture médicale, de 2 fourgons, d'une voiture à viande et d'une voiture-observatoire.

Le total de son personnel comprend : 16 officiers, 87 gradés, 441 canonniers et 514 chevaux.

Artillerie à cheval. — La batterie à cheval comprend un officier et 6 canonniers de plus que la batterie montée, mais elle a beaucoup plus de chevaux, parce que les servants sont montés au lieu d'être assis sur les avant-trains (82 chevaux de selle au lieu de 36 et 139 chevaux de trait).

Son matériel est sensiblement le même (un caisson de plus, un fourgon de moins).

Le groupe à cheval ne comprend que deux batteries, ce qui lui donne un effectif de : 14 officiers, 57 gradés et 305 canonniers avec 448 chevaux.

Artillerie de montagne. — La batterie de montagne compte : 1 capitaine, 3 lieutenants, 16 sous-officiers, 12 brigadiers et 182 canonniers.

Elle possède 13 chevaux de selle, 6 chevaux de trait, 86 mulets de bât, et est dotée de 4 canons à tir rapide du calibre de 65 mm, de 3 fourgons, de 80 caisses de munitions, d'une caisse à détonateurs et d'une caisse de pétards.

Les batteries en montagne ne sont pas réunies en groupe ; elles forment, avec un bataillon de chasseurs et une demi-section du génie, une unité spéciale que l'on appelle groupe alpin. Le canon de montagne est servi par 6 servants. La bouche à feu pèse 105 kilos, la pièce en batterie 390 kilos, la caisse de munitions 60 kilos. La hausse permet de tirer jusqu'à 5 kilomètres.

Ravitaillement en munitions. — L'artillerie est chargée du ravitaillement en munitions de ses batteries et des autres armes. A cet effet, elle comporte des unités spéciales qui ont reçu le nom de « sections de munitions ».

La section de munitions de 75 comprend : 1 capitaine, 2 officiers, 11 sous-officiers, 7 brigadiers et 122 canonniers.

Elle possède 25 chevaux de selle et 149 chevaux de trait. Elle attèle 3 fourgons, 1 fourragère et 22 caissons.

Section de munitions d'infanterie. —

La section de munitions d'infanterie a sensiblement la même composition que celle d'artillerie, elle comporte seulement 15 conducteurs et 14 chevaux de moins. Cela provient de ce qu'elle attelle 28 caissons à 4 chevaux au lieu de 22 à 6 chevaux.

La section de munitions d'artillerie lourde attelle 31 chariots de parc et 1 chariot d'agrès. L'artillerie de montagne est ravitaillée par une section mixte de munitions qui attelle 13 caissons et qui peut détacher une colonne muletière comprenant : 1 officier, 4 gradés et 66 conducteurs conduisant 57 mulets de bât.

Parc. — Les sections de munitions sont elles-mêmes ravitaillées par le parc qui comprend 3 échelons. Chacun de ces échelons est commandé par un chef d'escadron (assisté d'un officier adjoint, d'un officier d'approvisionnement, d'un médecin, de 2 vétérinaires, de 4 sous-officiers (5) et qui commande un nombre variable de *sections de parc*.

Ces unités sont chargées d'apporter au corps d'armée des munitions en caisses.

En campagne, l'artillerie n'est plus groupée en régiments, elle est répartie entre les divers échelons de commandement. C'est ainsi qu'à chaque division d'infanterie, sont affectés 3 groupes montés de 75 servant 36 pièces. Le corps d'armée dispose, en outre, de 4 groupes montés servant 48 pièces.

Artillerie lourde. — *Batteries de Rimailho.* — La batterie de Rimailho est composée : d'un capitaine, 3 lieutenants, 15 sous-officiers, 13 brigadiers et 184 canonniers.

Elle possède 36 chevaux de selle et 185 chevaux de trait.

Elle dispose de 4 canons du calibre de 155 mm à tir rapide formant 3 voitures (le porte-canon et l'affût séparés), de 6 caissons, d'une forge, d'un chariot de batterie, d'une fourragère, de 4 fourgons et d'une voiture observatoire.

Le *groupe* comporte un nombre variable de batteries avec un état-major comprenant : 1 chef d'escadron, 3 officiers adjoints, 1 officier d'approvisionnement, 1 médecin, 1 vétérinaire, des infirmiers, brancardiers et conducteurs, 1 voiture médicale, 2 fourgons et 1 voiture à viande.

Le canon Rimailho du calibre de 155 mm est servi par 9 servants. La bouche à feu pèse 1.150 kilos, la pièce en batterie 3.060 kilos, le caisson 1.360 kilos, la limite de graduation de la hausse est de 56°. La portée maxima est de 6.300 mètres.

.....

Ravitaillement. — La batterie porte dans ses coffres 1.248 obus dont 144 explosifs, ce qui fait 312 coups par pièce. Ces projectiles sont répartis de la façon suivante : 288 à la batterie de tir ; le reste à l'échelon de combat qui envoie des caissons au fur et à mesure des besoins. L'échelon est lui-même ravitaillé sur le champ de bataille par les sections de munitions du Parc de Corps d'Armée au moyen d'un transbordement.

A titre d'indication, on peut dire qu'avant la guerre ce parc transportait, entre ses trois échelons, 190 obus par pièce ; mais depuis le début de la guerre on ne peut savoir quelles modifications y ont été apportées.

Le Grand Parc d'Armée, chargé de ravitailler les parcs des corps d'armée, comprenait 110 obus par pièce répartis en 4 échelons. Certainement ces approvisionnements ont été augmentés pour suffire à l'effroyable consommation de projectiles que fait la guerre moderne.

4° COMPOSITION DES UNITÉS DU GÉNIE

Compagnie du génie de corps ou de division. — La compagnie du génie comprend : 1 capitaine, 3 lieutenants, 1 médecin auxiliaire, 17 sous-officiers, 17 caporaux, 1 cycliste, 210 sapeurs et 16 conducteurs dont 2 gradés.

Elle possède 21 chevaux de trait et attelle 2 fourgons à vivres, 1 cuisine roulante, 1 voiture à bagages, 3 voitures de sapeurs-mineurs et 1 voiture légère d'explosifs.

La compagnie d'équipage de pont comprend : un capitaine, 2 lieutenants, un vétérinaire, un officier d'administration, un médecin auxiliaire, 4 sous-officiers, 4 caporaux, un cycliste, et 38 sapeurs à pied ; 11 sous-officiers et 12 brigadiers à cheval avec 164 conducteurs.

Elle possède 307 chevaux avec lesquels elle attelle 36 voitures techniques réparties en deux divisions d'équipage et une réserve, une forge, une fourragère, un chariot, 6 fourgons à vivres, une voiture à bagages et une cuisine roulante.

Cet équipage de pont tient sur la route une longueur de près d'un kilomètre.

La compagnie de sapeurs-mineurs est munie de : 64 pelles, 64 pioches, 40 haches, 16 serpes, 4 scies articulées, 8 cisailles, 4 scies égoïnes, 4 tarières et 4 masses.

Elle est munie de 432 cartouches et 200 pétards de mélinite faisant un total de 70 kilos.

.....

Train des équipages. — Le train des équipages assure en campagne la conduite des équipages des quartiers généraux, des dépôts, de remonte mobile; les convois de l'intendance, des ambulances, des hôpitaux, des convois d'évacuation, du service de santé ; les transports de la trésorerie, des postes et du service de l'arrière

Les services. — L'organisation des troupes en unités de toutes armes a pour but de grouper celles-ci de telle sorte qu'elles donnent leur maximum de rendement au combat; mais il faut en outre pourvoir à leurs besoins en vivres, munitions, outils, pansements, etc., et les débarrasser de tout ce qui pourrait gêner leurs mouvements: malades, blessés, prisonniers, matériel hors de service.

Le soin de maintenir les troupes en état de combattre incombe aux agents du commandement, c'est-à-dire à l'état-major aidé par les services spéciaux.

A cet effet, chacun de ces services détache en permanence un représentant auprès de chaque général commandant une division, un corps d'armée ou une armée. La réunion du général, de ses officiers d'ordonnance, de l'état-major et du personnel des différents services constitue le *Quartier Général* des grosses unités.

Actuellement, c'est le corps d'armée qui est la véritable unité de combat et qui dispose de toutes les catégories de troupes et de tous les services autonomes. Nous examinerons à fond, dans un prochain « Cahier », l'organisation des *grands services*.

COMPOSITION DES GRANDES UNITÉS

Division d'Infanterie

La division d'infanterie comprend :

1° Un général de division commandant.

2° Un état-major, comprenant : 1 officier supérieur chef d'état-major, 2 officiers d'état-major, un capitaine du génie, 4 officiers d'état-major de complément, un interprète, un porte-fanion, 25 secrétaires, estafettes ou ordonnances et 6 cavaliers d'escorte.

Il est muni d'une automobile, d'une voiture-colombier et de 2 fourgons à bagages.

Auprès de lui fonctionne en outre, un état-major d'artillerie comprenant : 3 officiers et les chefs des différents services.

3° 2 brigades d'infanterie comprenant 270 officiers et 13.000 hommes.

4° Un escadron divisionnaire comprenant : 5 officiers et 150 sabres.

5° L'artillerie divisionnaire comprenant 54 officiers et 1.600 hommes (3 groupes de 75).

6° Une compagnie du génie.

7° 2 ambulances.

8° Une section d'hospitalisation.

9° Un groupe de brancardiers de corps.

10° Les services de subsistances.

La division forme ainsi un total de 380 officiers et 15500 hommes qui dispose de 2.800 chevaux, de 36 canons, et de 523 voitures. De ces voitures, 160 sont intercalées dans les colonnes et suivent immédiatement les troupes, les autres (trains régimentaires) sont maintenues à l'arrière des colonnes où elles tiennent une longueur de 3 kilom. 500.

L'*artillerie* d'une division d'infanterie est commandée par un colonel, assisté de 5 officiers adjoints.

La *sous-intendance* divisionnaire comprend un sous-lieutenant, un fonctionnaire du cadre auxiliaire, 2 officiers d'administration des bureaux, un des subsistances, et 13 hommes de troupe. Elle est assistée d'un groupe d'exploitation, comprenant un officier et 18 hommes de troupe

Service de santé. — La division dispose de 4 ambulances, de 3 sections d'hospitalisation et d'un groupe divisionnaire de brancardiers.

Une ambulance comprend : 6 médecins, un pharmacien, 2 officiers d'administration, 28 infirmiers, 13 conducteurs, 19 chevaux, 6 voitures, 20 brancards et plus de 2.000 pansements-

Une section d'hospitalisation comprend: 4 infirmiers, 4 conducteurs, 7 chevaux, 3 voitures, et dispose de 466 pansements.

Un. groupe divisionnaire de brancardiers comprend : 2 médecins, 2 officiers d'administration, 4 médecins auxiliaires, 138 infirmiers ou brancardiers, 62 conducteurs, 73 chevaux, 21 voitures et dispose de 100 brancards et de plus de 3.000 pansements.

Trésor et Postes. — Le bureau du trésor et des postes d'une division, sous la direction d'un payeur particulier, comprend : 4 officiers, 12 hommes de troupe et dispose de 3 voitures. Le service de la *justice* militaire dispose de deux commis-greffiers. La *force publique* comprend : un officier, 4 gradés et 18 gendarmes.

Corps d'Armée.

Le corps d'armée est composé d'un état-major et des chefs des différents services résidant au quartier général, formant un total de 55 officiers assistés de 280 hommes de troupe et muni de 3 automobiles et de 30 voitures.

Il comporte en outre 2 divisions d'infanterie, une cavalerie de corps, une artillerie de corps, des formations du génie, des services et des parcs (L'effectif d'un corps d'armée est ainsi d'environ 40.000 hommes, dont 30.000 combattants. En admettant que les troupes soient toujours au complet réglementaire, il faut environ 120 trains pour le transporter.).

L'état-major d'artillerie d'un corps d'armée comprend : un général commandant l'artillerie, 4 officiers adjoints, un officier d'administration d'artillerie et des secrétaires cyclistes et conducteurs.

Le général commandant d'artillerie est chargé de régler techniquement le service de l'artillerie de corps et de veiller au ravitaillement par les parcs d'artillerie.

L'artillerie de corps comprend 70 officiers et plus de 2.000 hommes avec 2.000 chevaux (4 groupes).

L'*état-major du génie* d'un corps d'armée comprend 4 officiers. Il dispose d'une compagnie de génie de corps, d'une compagnie d'équipages de pont et d'une compagnie de parc du génie.

Le parc du génie d'un corps d'armée transporte 5.000 sacs à terre, des outils de parc et quelques outils portatifs.

Il dispose de 19 voitures et 215 chevaux.

Le service de l'intendance de corps d'armée comprend :

1° Une intendance de corps, 5 officiers, 17 hommes.

2° Une sous-intendance pour le quartier général et les éléments endivisionnés (artillerie, cavalerie, etc.), 4 officiers et 10 hommes.

3° Une sous-intendance pour le convoi administratif et l'exploitation, (3 officiers et 6 hommes). Le convoi administratif est divisé en 2 sections qui comprennent chacune 2 officiers et 35 hommes de l'administration, 5 officiers et environ 300 hommes du train des équipages avec 450 chevaux attelant 180 voitures.

Chaque section d'un convoi administratif comprend 60 fourgons à vivres, 97 voitures de réquisition, 19 chariots de parc, 3 voitures à fourrage et 2 forges.

Il tient sur la route une longueur de 1.700 mètres.

4° Une sous-intendance spéciale COM prenant 3 officiers et 6 secrétaires est chargée du ravitaillement en viande fraîche.

Le corps d'armée dispose encore d'un parc de bétail conduit et administré par 7 officiers et 125 hommes, qui disposent de 16 automobiles pour porter la viande au front, et d'une réserve de corps d'armée comprenant 30 hommes, de professions diverses, en majorité bouchers et boulangers.

Le parc de bétail dispose de 2 voitures réquisitionnées pour le matériel de boucherie et de 2 sections de 8 voitures à viande automobiles (autobus).

Service de santé. — Le service de santé du corps d'armée dispose de 4 ambulances, 3 sections d'hospitalisation et un groupe divisionnaire de brancardiers par division entrant dans sa composition et, en outre, d'un groupe de brancardiers comprenant : 3 médecins, 2 officiers d'administration, 2 officiers du train, 4 aumôniers, 6 médecins auxiliaires, 215

infirmiers et brancardiers et 83 conducteurs, avec une centaine de chevaux, 27 voitures, 141 brancards et près de 5.000 pansements.

Le service vétérinaire comprend : un vétérinaire principal et un vétérinaire adjoint.

Le service de la trésorerie et des postes, sous la direction d'un payeur principal, comprend : 5 officiers (2 payeurs et 2 commis) et 7 sous-officiers, avec 13 chevaux et 6 voitures.

Prévôté. — La prévôté de corps d'année comprend : un capitaine commandant le quartier général, un chef d'escadron prévôt et un capitaine vaguemestre chargé des convois, avec une cinquantaine de gendarmes.

Armée.

Une armée comprend un quartier général, plusieurs corps d'armée, des divisions de cavalerie, des formations du génie (aérostiers, télégraphistes, services aéronautiques), de l'artillerie lourde, et éventuellement des divisions de réserve.

L'armée a également un service de l'arrière (D. E. S.) qui, sous le commandement d'un général *directeur des étapes et des services* installé à la 2^e section de quartier général, est chargé du ravitaillement et de l'évacuation (grands parcs d'artillerie et du génie, convois, formations et matériel sanitaires, troupes d'étapes).

Groupe d'Armées.

Le groupe d'armées comprend un Grand Quartier Général, des années, des divisions de cavalerie réunies ou non en corps de cavalerie, et il a la haute main sur les formations de réserve. Au groupe d'armée est subordonnée la *Direction de l'arrière* (D. A.) dont l'autorité s'étend sur les services de chemins de fer et des voies navigables et qui coordonnent les services d'étapes des armées.-